

CLASSIFICATION DE NICE - 11^e édition, version 2022

Classe 27

Tapis, paillassons, nattes, linoléum et autres revêtements de sols; tentures murales non en matières textiles.

Note explicative

La classe 27 comprend essentiellement les produits destinés à recouvrir ou à revêtir, dans un but d'aménagement, les sols ou les murs déjà construits.

Cette classe comprend notamment :

- les tapis pour automobiles;
- les tapis servant à recouvrir les sols, par exemple : les descentes de bain, les paillassons, les tapis de gymnastique, les tapis de yoga;
- le gazon artificiel;
- les papiers peints, y compris les papiers peints textiles.

Cette classe ne comprend pas notamment :

- les planchers, carrelages et carreaux pour sols, métalliques (cl. 6) et non métalliques (cl. 19), les lames de plancher en bois (cl. 19);
- les tapis chauffés électriquement (cl. 11);
- les géotextiles (cl. 19);
- les tapis pour parcs pour bébés (cl. 20);
- les tentures murales en matières textiles (cl. 24).

N° de base	Indication
270001	descentes de bain [tapis]
270003	gazon artificiel
270008	gratte-pieds [paillassons] / paillassons / tapis-brosses [paillassons]
270014	linoléum / toile cirée [linoléum]
270006	nattes
270017	nattes de corde tissée pour pistes de ski
270009	nattes de roseau
270007	papiers peints / papiers de tenture
270018	papiers peints textiles
270002	revêtements de planchers / produits servant à recouvrir les planchers / revêtements de sols
270016	revêtements de sols en vinyle
270022	revêtements muraux en matières textiles
270015	sous- tapis
270012	tapis antiglissants
270004	tapis de gymnastique

CLASSIFICATION DE NICE - 11^e édition, version 2022

270019	tapis de sol antifeu pour cheminées et barbecues
270020	tapis de yoga
270010	tapis pour automobiles
270011	tapis* / carpettes
270021	tatamis
270013	tentures murales, non en matières textiles